MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE

Phase interacadémique : rentrée 2027

CALENDRIER

Du 3 au 25 novembre 2026	➢ Accueil téléphonique des candidats à une mutation au : **01 55 55 44 45** du 3 novembre au 25 novembre 2026 **04 72 80 64 80** à partir du 26 novembre 2026
4 novembre 2026 midi	➢ Début de la saisie des demandes de mutation via I-Prof (www.education.gouv.fr/iprof-siam) ➢ Publication des postes spécifiques nationaux (SPENAT) et des postes à profil (PoP)
18 novembre 2026	➢ Réunion d'information « les grandes lignes du mouvement interacadémique » à partir de 17h30 en visioconférence
25 novembre 2026 midi	➢ Fin de saisie des demandes de mutation (fermeture de SIAM)
A partir du 26 novembre 2026	➢ Téléchargement des confirmations individuelles de demande de mutation dans l'application SIAM (INTER/SPEN/POP)
27 novembre 2026	➢ **Remontée à l'administration centrale des candidatures aux postes SPENAT et POP.** **Aucune candidature sera prise en compte en dehors de SIAM.**
4 décembre 2026	➢ **Date limite de dépôt sur le site dédié « Colibris »** – des confirmations de demande de mutation, accompagnées des pièces justificatives – des demandes formulées au titre du handicap – des dossiers de candidature pour le mouvement POP
Du 8 décembre au 8 janvier	➢ Postes spécifiques : saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection sur I-prof
13 janvier 2027	➢ **Postes spécifiques : remontée des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection à l'administration centrale**
15 janvier 2027	➢ Affichage des barèmes sur I-Prof SIAM : www.education.gouv.fr/iprof-siam
Du 15 janvier **Au 28 janvier 2027**	➢ A compter de l'affichage des barèmes vérifiés et calculés par l'administration toute demande de rectification sera déposée sur le site dédié « **Colibris** » jusqu'à la veille de la date de fin d'affichage des barèmes.
29 janvier 2027	➢ Fin de l'affichage des barèmes ➢ Remontée des barèmes au ministère
5 février 2027	➢ Date limite de demande tardive de participation, de modification et d'annulation au mouvement (selon les conditions de l'article 3 de l'arrêté ministériel)
10 mars 2027 midi	➢ Résultats – phase interacadémique, mouvements spécifiques nationaux (SPENAT) et postes à profil (PoP)